



COMMUNE DE PLAGNOLE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°1 DU 11 MARS 2024 À 19H00

Date de la convocation : 1 ^{er} mars 2024 Date d'affichage : 1 ^{er} mars 2024 Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7 (dont 0 procuration) Absents : 4 Quorum : 4	L'an deux-mille vingt-quatre et le lundi onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plagnole, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges DUPUY, Maire.
<u>Présents</u> :	M. Georges DUPUY, Maire ; Mme Martine LEZAT, 1 ^{ère} Adjointe au maire, M. Guillaume BENAZET, 2 nd Adjoint au maire ; Mmes Lydia KERSAUDY, Martine ROSSI, Corinne PAYSSERAND et M. Michel DARIO, conseillers municipaux.
<u>Procuration</u> :	/
<u>Absents</u> :	Mmes Chantal CERON, Josiane GRIJALVO et Messieurs Gilles BERGES, Cédric FAJEAU, conseillers municipaux.
Madame Corinne PAYSSERAND a été élue secrétaire de séance.	

Ordre du jour :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023
2. Vote du compte de gestion 2023 dressé par le trésorier
3. Vote du compte administratif 2023 dressé par la commune
4. Travaux de réparation de fissures à l'Eglise
5. Travaux de rénovation sur la toiture de la salle des fêtes et de la mairie
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00

1. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2023

Pas d'observations particulières émises.
Approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSÉ PAR LE TRESORIER
Délibération n°DEL2024-01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUPUY, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats budgétaires de l'exercice				Exercice 2023
70900 - PLAGNOLE -	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	76 639,00	462 175,38		538 814,38
Titres de recette émis (b)	49 630,72	171 581,73		221 212,45
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	49 630,72	171 581,73		221 212,45
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	76 639,00	173 212,39		249 851,39
Mandats émis (f)	60 407,73	122 660,08		183 067,81
Annulations de mandats (g)		13,78		13,78
Depenses nettes (h = f - g)	60 407,73	122 646,30		183 054,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent		48 935,43		38 158,42
(h - d) Déficit	10 777,01			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						Exercice 2023
70900 - PLAGNOLE -	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
I - Budget principal						
Investissement	31 498,61		-10 777,01		20 721,60	
Fonctionnement	340 803,38	20 000,00	48 935,43		369 738,81	
TOTAL I	372 301,99	20 000,00	38 158,42		390 460,41	
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III	372 301,99	20 000,00	38 158,42		390 460,41	

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DRESSÉ PAR LA COMMUNE

Délibération n°DEL2024-02

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise qui était chargée de l'entretien en 2023.

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Martine LEZAT pour présenter le compte administratif 2023 au Conseil Municipal.

		Fonctionnement	Investissement
Année 2023	Recettes	171 581,73 €	49 630,72 €
	Dépenses	122 646,30 €	60 407,73 €
	Résultat	+ 48 935,43 € <i>excédent</i>	- 10 777,01 € <i>déficit</i>
Reprise CA 2022		+ 320 803,38 €	+ 31 498,61 €
Résultat CA 2023		+ 369 738,81 €	+ 20 721,60 €
Restes à réaliser en investissement : 0 €			

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité des présents (soit 6 voix dont 0 procuration), décide d'approuver le Compte Administratif 2023.

4. TRAVAUX DE REPARATION DE FISSURES A L'EGLISE

Délibération n°DEL2024-03

Le Conseil municipal,

Vu les constats des fissures importantes à l'intérieur de l'église nécessitant des réparations urgentes ;

Considérant l'importance de préserver le patrimoine culturel et religieux de la commune ;

Vu les devis reçus à cet effet,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- D'accepter le devis de M. Jean-Claude CUGIEUX pour un montant de travaux estimé à 3 350,00 € HT

5. TRAVAUX DE RENOVATION SUR LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE

Délibération n°DEL2024-04

Le Conseil municipal,

Considérant l'importance de maintenir en bon état les infrastructures municipales, notamment les toitures de la mairie et de la salle des fêtes ;

Considérant les devis présentés pour les travaux de rénovation s'élevant à 6 415 € ;

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité et la pérennité des bâtiments municipaux ;

Après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise de M. DEBART pour les travaux de rénovation sur les toitures de la mairie et de la salle des fêtes, comprenant pour la salle des fêtes le nettoyage des gouttières avec la réparation et le remplacement de celles endommagées, la pose de crapaudines anti faille sur les gouttières, l'application sur les tuiles d'un anti mousse curatif préventif, d'un rinçage et d'un hydrofuge ; et comprenant pour la mairie le remplacement d'un ancien solin par un solin trapco d'étanchéité sur le toit.

Ces travaux seront prévus au budget primitif de l'année 2024, à l'article 2131 Bâtiments publics.

6. QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,
Corinne PAYSSERAND

Le Maire,
Georges DUPUY